




Division de la balance des paiements

Fret, recettes et dépenses des navires transocéaniques exploités par des sociétés non-résidentes, 2006

BP - 24F

Confidentiel une fois rempli

Veillez en faire une copie pour vos dossiers

Sans frais: 1(866) 765-8143 
 Telecopieur: 1(613) 951-9031
 Courriel: bdp.enquetes@statcan.ca

Si nécessaire, prière de corriger le nom et l'adresse ci-dessus

Autorité: Cette enquête annuelle est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), chapitre S19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentialité: En vertu de la Loi sur la statistique, les renseignements fournis sont traités de façon confidentielle et ne sont pas sujets à la Loi sur l'accès à l'information.

L'objet de l'enquête : Recueillir de l'information sur les transactions internationales du Canada au titre des transports nécessaire au calcul de la balance des paiements internationaux du Canada et du produit intérieur brut. Ces statistiques sont importantes pour la conduite des politiques monétaires et de taux de change. Ces données servent aussi au développement et à la surveillance des ententes en matière de commerce international, et à la planification d'entreprise, au marketing et à la recherche.

Période observée: L'année civile se terminant le 31 décembre 2006. S'il n'est pas opportun, veuillez indiquer la fin de période de l'année d'exercice la plus proche :

Jour	Mois	Année

Retour de ce questionnaire: Veuillez renvoyer ce questionnaire dûment rempli dans un délai de **quatre semaines** à la Division de la balance des paiements, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Si vous avez besoin d'éclaircissements au sujet du questionnaire, veuillez téléphoner au 1(613) 951-3092 ou au numéro sans frais 1(866)765-8143.

Note: Les montants que vous déclarez devraient comprendre les affaires transigées par internet.

Les bureaux de Montréal doivent déclarer les activités de tous les ports maritimes de l'est du Canada. Les bureaux de Vancouver doivent tenir compte de tous les ports maritimes de l'ouest du Canada. Veuillez lister ci-dessous les ports visés :

Veillez déclarer les noms des sociétés étrangères de navigation transocéaniques* visées par la présente déclaration. Veuillez également indiquer (entre parenthèses), pour chaque société de navigation, le pays où ses opérations sont centrées. (voir le renvoi 1 pour plus de détails).

Veillez déclarer les quantités en tonnes métriques⁴

Pays de résidence de l'opérateur de la société de navigation :	1. Tonnage métrique total du fret d'entrée ⁵ :	
	(a) Par conteneur	(b) En vrac et autre fret général
États-Unis		
Royaume-Uni		
Allemagne		
Grèce		
Autres pays de l'Union européenne ²		
Japon		
Republique de Corée		
Mexique		
Norvège		
Autres pays de l'OCDE ³		
Brésil		

Veuillez déclarer en milliers de dollars canadiens						
2. Recettes totales provenant du fret d'entrée ^{5,6} (fret payé au départ ou à destination) pour le tonnage rapporté à la question 1	3. Dépenses des navires dans les ports canadiens :					Dépenses totales ⁷
	(a) dépenses pour les réparations de navires	(b) dépenses pour le ravitaillement en pétrole	(c) paiements aux transporteurs par chemin de fer, par camion, par mer et autres transporteurs pour l'acheminement de marchandise en transit	(d) dépenses pour les fournitures et les pièces	(e) toutes autres dépenses, incluant rémunération des équipages, dépenses portuaires, droits de quais frais d'agence et droits de services à la navigation maritime	
Pays de résidence de l'opérateur de la Société de navigation :						
États-Unis						
Royaume-Uni						
Allemagne						
Grèce						
Autres de l'Union européenne ²						
Japon						
République de Corée						
Mexique						
Norvège						
Autres pays de l'OCDE ³						
Brésil						
Chine						
Hong Kong, Chine						
Russie						
Singapour						
Taïwan						
Autres pays étrangers						

À TITRE
INFORMATIF
SEULEMENT

Renvois

* Ce questionnaire doit être rempli par les sociétés **étrangères** de navigation **ou** par les firmes qui agissent comme transitaires **pour le compte** d'armateurs **étrangers** de navires au long cours. Veuillez donner tous les renseignements possibles sur les navires entrés dans les ports faisant partie de votre territoire, même si vous ne connaissez pas toutes les transactions qu'ils effectuent dans d'autres ports. Dans le cas de tramps ou autres navires affrétés occasionnellement, donnez au besoin une estimation.

1 **L'opérateur** de la société de navigation est l'entreprise qui **contrôle** les opérations et mouvements de l'équipement. L'opérateur est habituellement responsable de fournir un équipage; maintenir l'équipement en bon ordre de fonctionnement; et décider quand, et à quel endroit, l'équipement doit être déplacé. Le pays de l'opérateur est, en d'autres mots, le lieu où les **opérations sont centrées**. Cette location peut être différente du pays d'enregistrement (pavillon) du vaisseau opéré ou pourrait différer du pays de résidence du propriétaire du navire.

2 Autres pays de **l'Union européenne** comprend : Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, et Suède.

3 **Les autres pays de l'OCDE** comprennent : Australie, Islande, Nouvelle-Zélande. Suisse et Turquie.

4 Si les unités de quantité autres que tonnes métriques sont rapportées, veuillez les spécifier.

5 Le fret "**d'entrée**" s'applique aux cargaisons arrivant au Canada en provenance de pays étrangers. Le cabotage, ainsi que le fret déchargé au Canada, mais destiné aux États-Unis, est exclu. Donnez une estimation des comptes encore ouverts le 31 décembre en raison de voyages entrepris au cours de l'année.

6 Si vous ne connaissez pas le montant exact des recettes provenant de fret payé au départ, veuillez en donner une estimation.

7 Les "**dépenses totales**" comprennent les sommes versées par tous les navires qui quittent ou arrivent à des **ports du Canada** dont vous êtes l'agent: rémunération des équipages et avances, taxes de port, frais de pilotage et de remorquage, droits de quai, frais de manutention (dans le cas d'embarquements et de débarquements à la charge des navires), frais d'agence, droit de services à la navigation maritime, coût du combustible et des fournitures, frais de réparations, sommes versées aux transporteurs par chemins de fer, par camion, par mer et autres pour l'acheminement de marchandises en transit si une somme correspondant au montant versé a été incluse automatiquement dans les dépenses des navires.